

Par courriel

Montréal, le 18 septembre 2022

**Objet : Demande d'accès concernant 5635-5645-5655, avenue Papineau, Montréal (Québec), lots 3 795 703 et 3 795 705, Cadastre du Québec N/Réf : 200808346** Art. 23-24

---

Art. 53-54

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 1<sup>er</sup> septembre 2022, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande concernant le 5635, avenue Papineau, Montréal (Québec).

De plus, nous vous informons que des documents relèvent de la ville de Montréal. En vertu de l'article 48 de la Loi, nous devons vous référer à la personne responsable de l'accès au sein de cet organisme :

#### **Ville de Montréal**

Me Yves Saindon, Greffier

275, rue Notre-Dame E. # R-134

Montréal (QC) H2Y 1C6

Tél. : 514 872-3142

Téléc. : 514 872-5655

Avec les informations que vous nous avez transmises, nous vous confirmons, après vérifications, que le Ministère ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande concernant les autres adresses

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à nous par courriel à l'adresse suivante : [dr06acc@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dr06acc@environnement.gouv.qc.ca).

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

#### **L'équipe de l'accès à l'information**

##### **Direction régionale de Montréal**

5199 rue Sherbrooke Est, bureau 3860

Montréal (Québec) H1T 3X9

[www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

##### **Bureau de Montréal**

5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860

Montréal (Québec) H1T 3X9

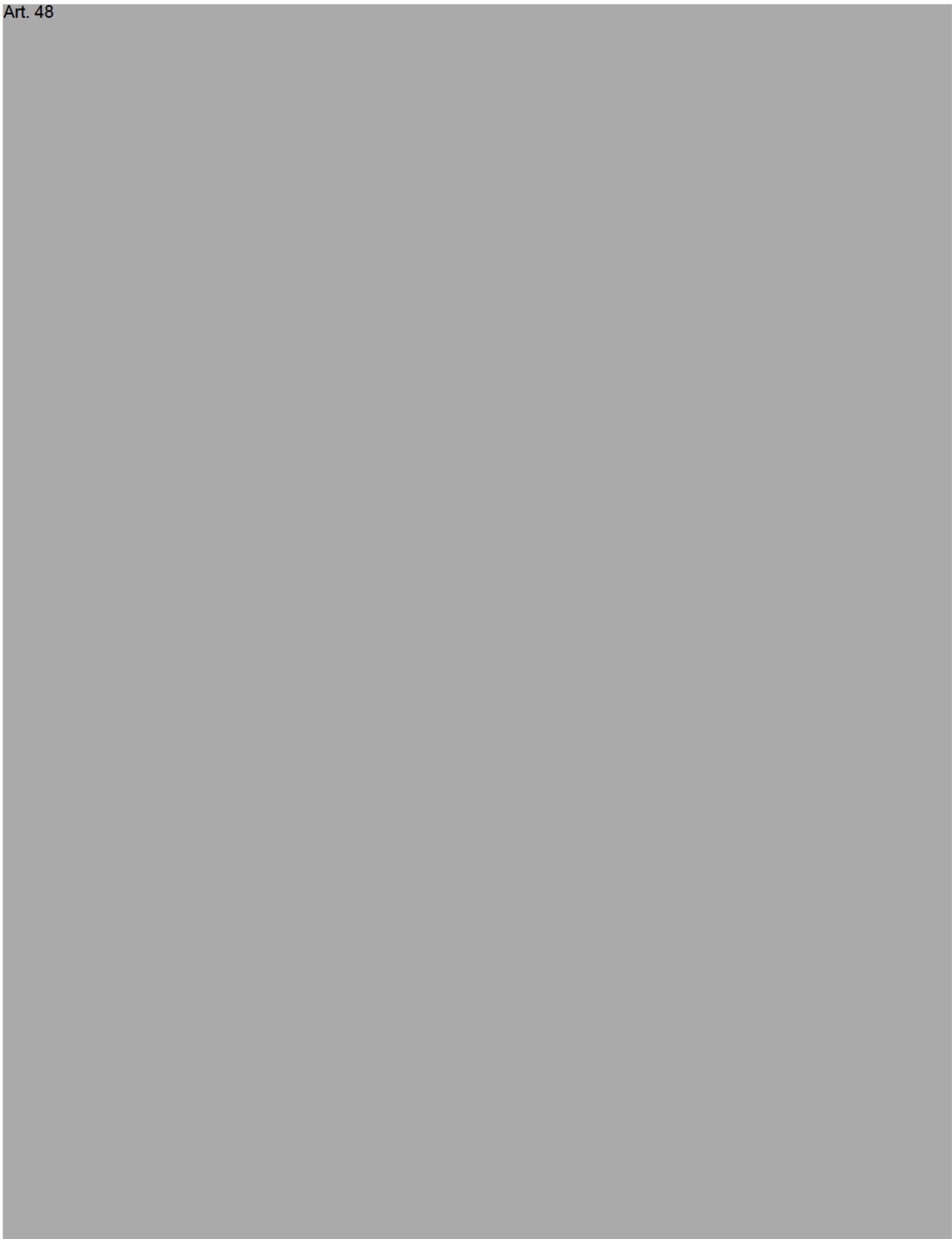
Courriel [dr06acc@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dr06acc@environnement.gouv.qc.ca)

Internet : [www.mdelcc.gouv.qc.ca](http://www.mdelcc.gouv.qc.ca)



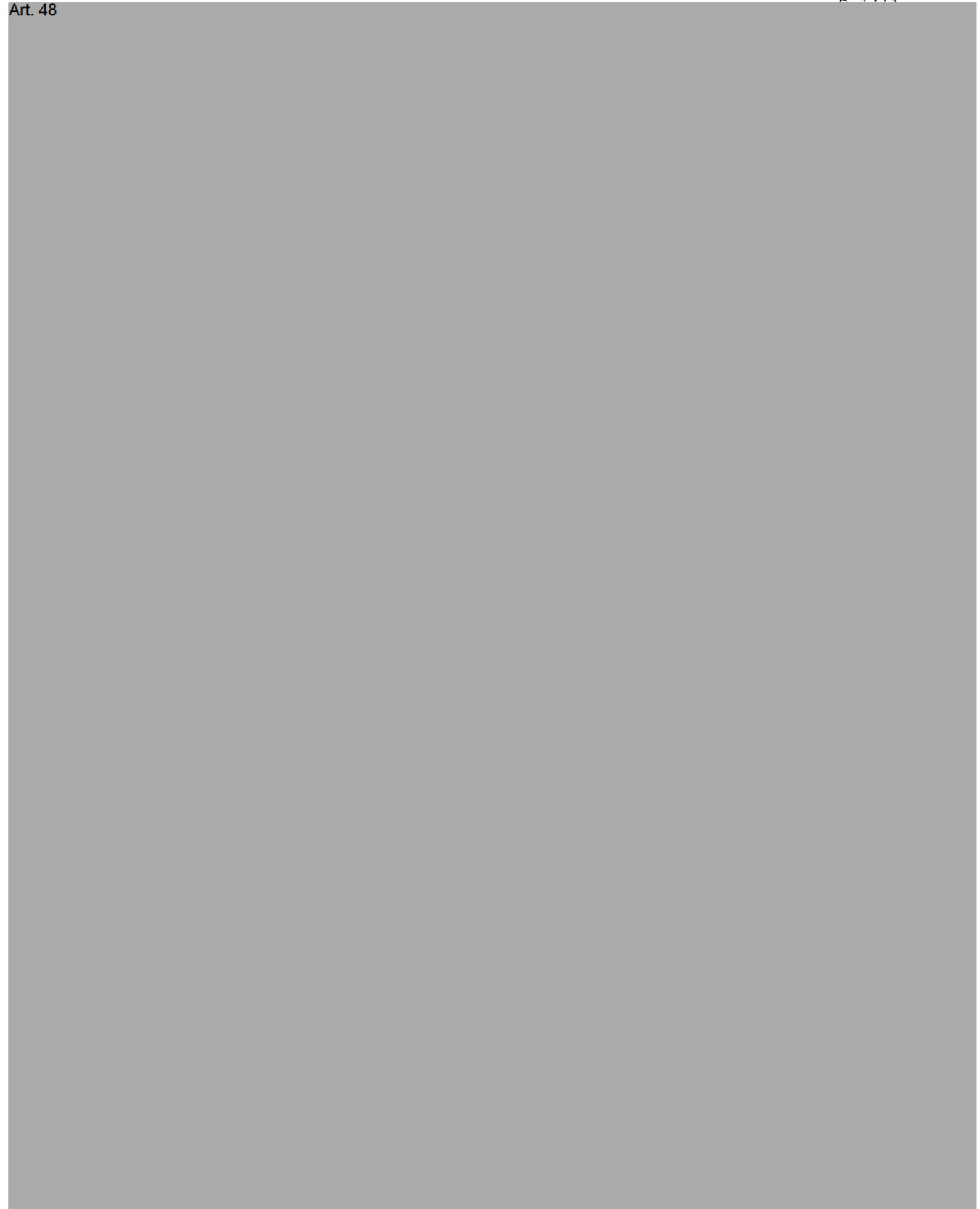




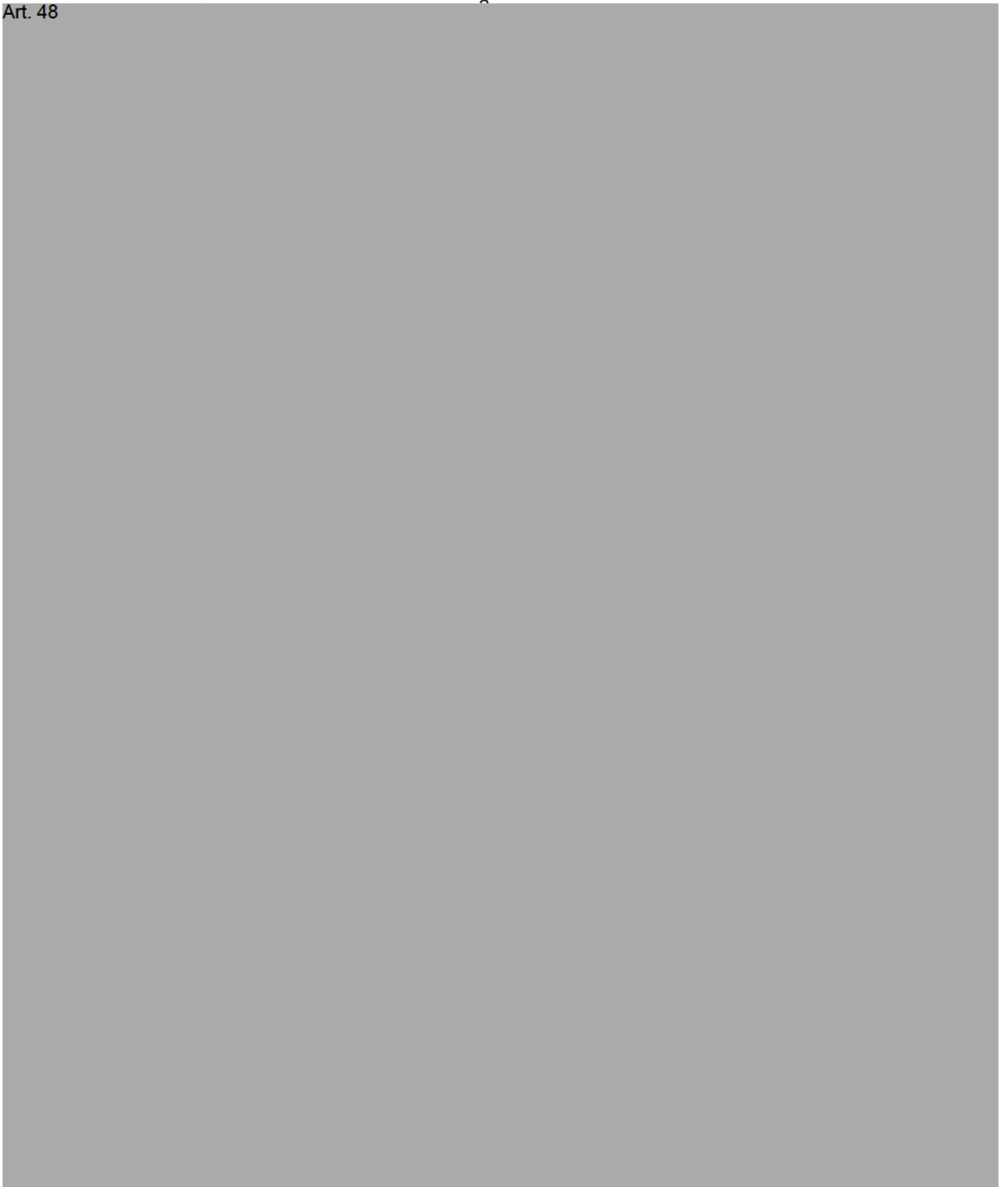


Art. 48











N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0273201

DATE DE RÉDACTION : 2000-05-26

### 1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 2000-05-25

INSPECTEUR :

Iris Diaz

ACCOMPAGNÉ DE :

#### LIEU INSPECTÉ

#### ADRESSE POSTALE (si différente)

*Blanchissage Industriel PRV ltée.*

5635, rue Papineau  
Montréal (Québec)  
H2G 2W2

PLAIGNANT(E) : N/A (✓)      Rencontré      oui ( )      non ( )

NOM / ADRESSE



PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM / FONCTION



Michel Carrière, président

271-5747

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) ( )      Nombre : ( )      CROQUIS ( )      PLAN(S) ( )      CARTE(S) ( )

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ( )

1.

2.

BUT(S) :

Vérifier la gestion et l'élimination des MDR.

## RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0273201

DATE DE RÉDACTION : 2000-05-26

### **2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

Cette compagnie a obtenu un permis de déversement des eaux usées de la CUM en février 1999. Les travaux n'ont pas pu être complétés qu'à la fin avril 2000.

Les eaux usées sont recueillies dans un réservoir souterrain d'où elles sont pompées vers un réservoir d'équilibre à trois compartiments. Il y a rejet à l'égout par la suite après vérification du pH.

Les boues s'accumulant dans les trois compartiments du réservoir d'équilibre seront pompées et éliminées immédiatement. Des analyses seront faites au préalable par le même laboratoire qui fait le suivi des eaux. Aucune expédition n'a eu lieu à date puisque le système vient d'être mis en marche.

En ce qui concerne les matières périmées ou hors d'usage, on n'en génère pas, selon M. Carrière, car la plupart sont en poudre et n'ont pas de date d'expiration.

Pour ce qui est des huiles usées, le seul endroit où on en utilise est dans un compresseur. L'huile est changée une fois par année et envoyée au fournisseur pour fins d'analyse.

**RAPPORT D'INSPECTION**

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0273201

DATE DE RÉDACTION : 2000-05-26

**3. CONCLUSION**

Il n'y a aucune matière dangereuse générée.

Aucune infraction ne fut constatée.

**4. RECOMMANDATION(S)**

Je recommande la fermeture du dossier.

**5. VÉRIFICATION**

- RÉDIGÉ PAR : Iris Diaz



2000/05/26

- VÉRIFIÉ PAR : André Dufresne



00/05/29

**COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :**

---

---

---

---

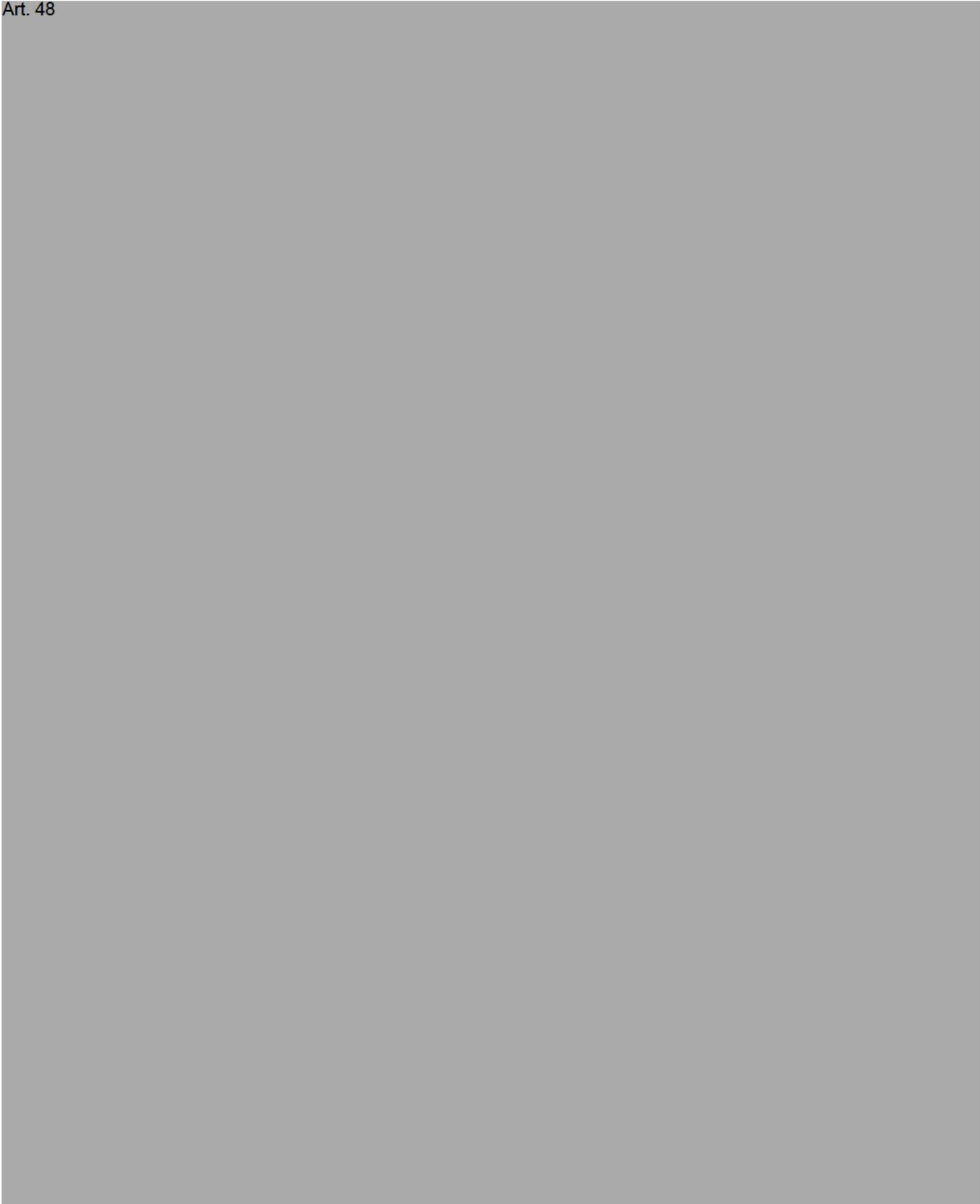
---

---

---



Art. 48





**NOTE AU DOSSIER**

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0273201

DATE DE RÉDACTION : 1999-11-08

**1. IDENTIFICATION**

***BLANCHISSAGE INDUSTRIEL P.R.V. LTÉE***

DATE D'INSPECTION : 1999-11-05

INSPECTEUR : Iris Diaz

Cette compagnie a obtenu un certificat de déversement des eaux usées de la CUM en février dernier. Suite à la réception de ce permis j'ai réalisé une inspection le 13 avril 1999.

A ce moment-là M. Michel Carrière, propriétaire de la compagnie m'a indiqué que même si le projet visant à améliorer le rejet des eaux usées à l'égout avait été présenté avant le 31 mars dernier, il n'était pas prêt encore pour effectuer les travaux et avait obtenu un délai de la part de la CUM.

Il comptait les réaliser pendant les vacances d'été, c'est-à-dire à la fin juillet.

Nous avons donc décidé de réaliser une autre inspection à l'automne 99, lorsque les travaux d'aménagement seraient finis.

J'ai fait un contrôle le 5 novembre 1999 mais il venait de recevoir le permis pour l'installation d'un bassin d'équilibre et un réservoir pour l'eau de javel. Ce permis s'ajoute à celui émis le 2 février 1999. Aucun travail d'aménagement n'a encore été fait. Le permis exige la réalisation des travaux au plus tard le 3 mars 2000.

Parmi les matières dangereuses résiduelles susceptibles d'être générées par la compagnie et indiquées dans le certificat, on retrouve des huiles de lubrification usées, des teintures inutilisables, des boues et résidus du bassin d'égalisation et des absorbants contaminés.

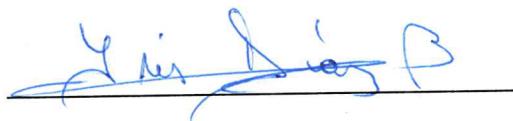
M. Carrière m'a indiqué que concernant les huiles de lubrification, il n'en générerait pas puisque cette huile n'était jamais changée, on en rajoutait aux laveuses seulement ; pour ce qui est de teintures inutilisables, il n'en générerait pas non plus, car même si une couleur n'est pas utilisée souvent, il la garde. Pour ce qui est des autres MDR, il dit ne pas en générer. Il n'y en avait aucune en entreposage.

Je recommande de faire un contrôle en avril 2000, lorsque le nouveau système de traitement des eaux sera en fonctionnement.

Réalisé par

Iris Diaz

99/11/08

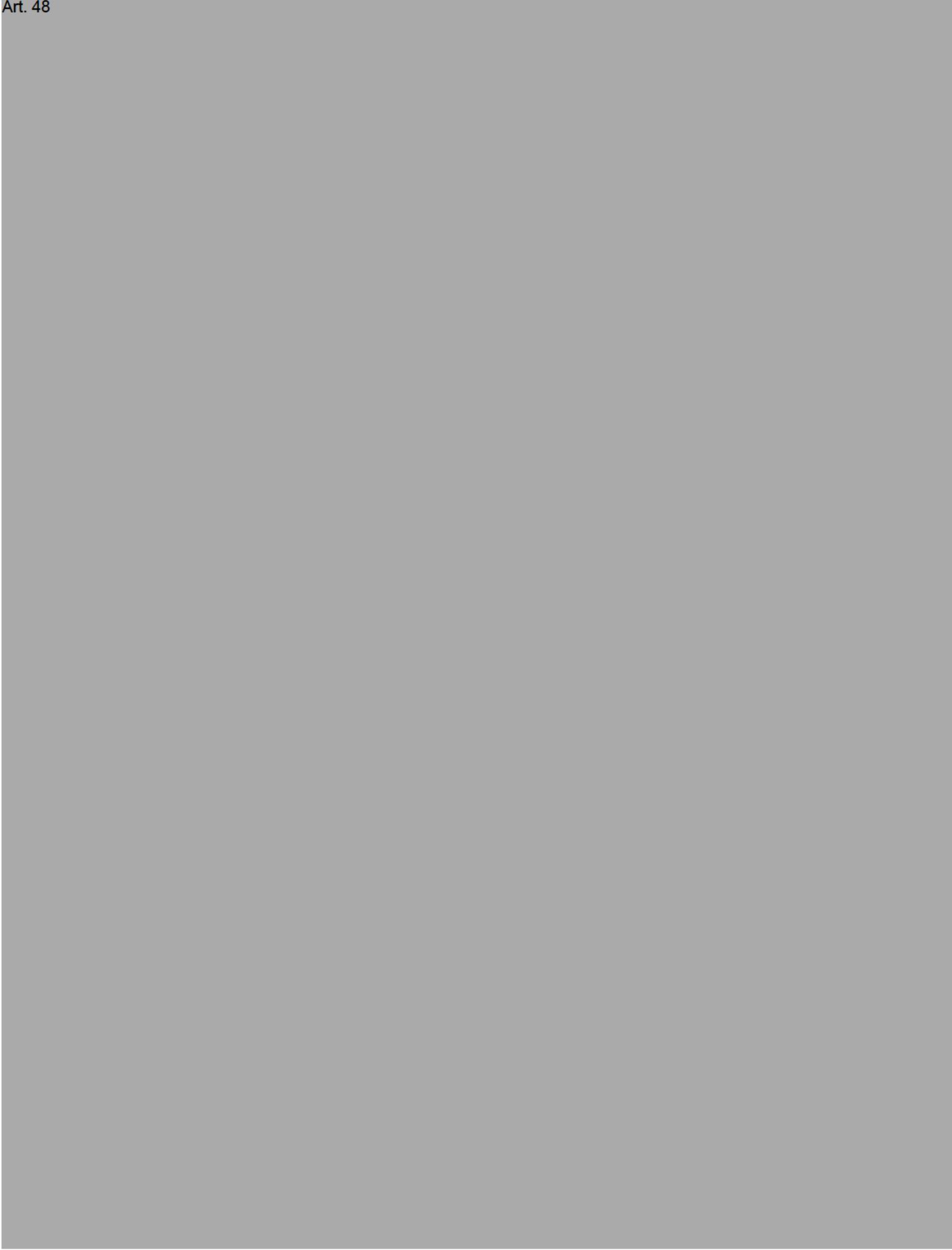


Vérifié par

André Dufresne

99/11/09





Art. 48





NOTE AU DOSSIER

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0273201

DATE DE RÉDACTION : 1999-04-15

**1. IDENTIFICATION**

*BLANCHISSAGE INDUSTRIEL P.R.V. LTÉE*

DATE D'INSPECTION : 1999-04-13

INSPECTEUR : Iris Diaz

Cette compagnie a obtenu un certificat de déversement des eaux usées de la CUM en février dernier.

Nous avons reçu copie de ce permis et une inspection fut demandée. Elle a été effectuée le 13 avril dernier.

Lors de l'inspection, j'ai rencontré M. Michel Carrière, propriétaire de la compagnie. Il m'a indiqué que même si le projet visant à améliorer le rejet des eaux usées à l'égout devait être présenté avant le 31 mars dernier, il n'était pas prêt encore et avait obtenu un délai de la part de la CUM.

Il compte les réaliser pendant les vacances d'été, c'est-à-dire à la fin juillet.

Parmi les matières dangereuses résiduelles susceptibles d'être générées par la compagnie et indiquées dans le certificat, on retrouve des huiles de lubrification usées, des teintures inutilisables, des boues et résidus du bassin d'égalisation et des absorbants contaminés.

M. Carrière m'a indiqué que concernant les huiles de lubrification, il n'en générerait pas puisque cette huile n'était jamais changée, on en rajoutait aux laveuses seulement ; pour ce qui est de teintures inutilisables, il n'en générerait pas non plus, car même si une couleur n'est pas utilisée souvent, il la garde. Pour ce qui est des autres MDR, il dit ne pas en générer.

Je recommande de faire un contrôle en octobre prochain, lorsque le nouveau système de traitement des eaux sera en fonctionnement.



Réalisé par

Iris Diaz

99/04/15

*Les huiles de lubrification normalement doivent être changées ! - Lors de la prochaine inspection vérifier s'il n'y a pas des huiles usées*



Vérifié par

André Dufresne

99/04/15

C  
D

AUT  
d'as  
énu  
de l

POS

S  
S  
7

